



24 B avenue Daniel Simon  
77750 SAINT-CYR-SUR-MORIN  
Port. : 06.03.06.04.87 - Tél. : 01.60.44.49.81  
rollanfran@gmail.com

## FICHE D'INSCRIPTION

Année 2018 / 2019

NOM

PRÉNOM

Date de naissance

Téléphone fixe

Portable

Email

Adresse

Code postal

Ville

Comment avez-vous connu l'école ?

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur

Date et signature  
*Mention manuscrite "lu et approuvé"*

les Ateliers  
de  la  
**GUITARE**

24 B avenue Daniel Simon  
77750 SAINT-CYR-SUR-MORIN  
Port. : 06.03.06.04.87 - Tél. : 01.60.44.49.81  
rollanfran@gmail.com

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**1. LES COURS** sont ouverts à tous, sans concours préalable. Les cours sont des cours de groupe d'une durée d'une heure. L'horaire est à déterminer avec le professeur en fonction du niveau de l'élève, de sa personnalité et des disponibilités respectives.

*Nous consulter pour les cours individuels.*

### **2. RÈGLEMENT DES COURS**

Le Contrat Éducatif est un contrat annuel. L'inscription pour l'année est de 30 € par personne (une seule inscription de 30 € pour les personnes d'une même famille).

Pour une année de cours (10 mois de septembre à juin) le tarif est de :

- **650 € pour l'année (soit 65 € par mois) pour les cours d'une heure.**
- **500 € pour l'année (soit 50 € par mois) pour les cours d'une demi-heure.**

Le paiement s'effectue en début d'année lors de l'inscription de l'élève (voir les modalités et facilités de paiement avec le secrétariat). **Toute année commencée est due dans son intégralité. Aucune somme versée à l'école (inscription, cours, etc.) ne peut être remboursée en cas d'arrêt de l'élève, et ce, pour quelque raison que ce soit.**

### **3. ABSENCE DU PROFESSEUR**

Le professeur et son assistant s'engagent à assurer les cours de septembre à juin. L'école s'engage à remplacer tous cours qui n'auraient pas pu être effectués par le professeur.

### **4. ABSENCE DE L'ÉLÈVE**

**Pour toute absence non signalée au professeur, le cours ne sera pas remplacé.**

**Les cours de rattrapage ne pourront avoir lieu exclusivement, qu'en cas de maladie certifiée.**

### **5. VACANCES SCOLAIRES**

L'école ne fonctionne pas les dimanches, vacances scolaires et jours fériés.